

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mars 2011, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Marie-Eve D'Ascola
 Madame Edith Coulombe
 Madame Julie Plamondon
 Madame Lisa Kennedy
 Monsieur François Du Sablon
 Monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny et le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Louis Desrosiers sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal du 14 février 2011;
4. Acceptation des comptes du mois;
5. Bordereau de correspondance;
6. Adoption du règlement numéro 11-637 relatif au traitement des élus municipaux;
7. Politique de soutien financier auprès de nos citoyens concernant la surtarification des sports de glace par la Ville de Québec;
8. Nomination du maire suppléant et du représentant auprès du conseil des maires de la MRC;
9. Refinancement de règlements d'emprunts pour un montant total de 945 400 \$:
 - a) rapport des résultats de l'appel d'offres publics – acceptation de l'offre de financement;
 - b) courte échéance – modification des termes prévus aux règlements numéros 05-518, 05-520 et 05-521;
10. Rapport concernant le maintien de l'équité salariale au 31 décembre 2010;
11. Virement des dépenses du règlement d'emprunt numéro 10-620 au fonds général;
12. Transport adapté – participation de la municipalité;
13. Rapport du comité de relation de travail – acceptation d'une lettre d'entente de modification à la convention collective des employés;
14. Lettres de démission – accusés de réception :
 - a) madame Nicole Bernier – réceptionniste occasionnelle ;
 - b) monsieur David Leblanc – pompier à temps partiel ;

15. Recommandation de paiement – projet de réfection d’une partie du chemin de la Grande-Ligne – règlement numéro 10-623;
16. Adoption du règlement numéro 11-639 modifiant le règlement sur le stationnement;
17. Avis de motion – règlement modifiant le règlement concernant la circulation;
18. Avis de motion – règlement sur l’entretien estival des chemins privés;
19. Contrat avec la firme Gaudreau Environnement inc. - collectes supplémentaires des rebuts en période estivale;
20. Rapports des soumissions – entretien des chemins pour 2011:
 - a) faucheuses mécaniques pour l’entretien des accotements et des fossés;
 - b) location d’un balai mécanique pour le nettoyage;
21. Rapport des soumissions – remplacement d’un lampadaire décoratif;
22. Mandats de notaire :
 - a) Achat d’un terrain et d’équipements, établissement de servitudes dans le secteur du développement Panorama Stoneham;
 - b) Achat d’une partie de terrain dans le secteur du développement Panorama Stoneham;
23. Comité consultatif d’urbanisme :
 - a) Renouvellement des mandats des sièges numéros 5 et 7;
 - b) Désignation d’un président et d’un vice-président;
24. Demande à la MRC de La Jacques-Cartier – ajustements au périmètre urbain;
25. Contrat à un horticulteur – travaux d’embellissement des terrains de la municipalité;
26. Plans d’implantation et d’intégration architecturale :
 - a) Installation d’une enseigne au 345, chemin du Hibou – Physiothérapie Stoneham;
 - b) Installation d’une enseigne en période estivale – Cantons’active;
27. Programme de subvention du Fonds Économunicipalité IGA pour l’achat de barils de récupération d’eau de pluie – acceptation et autorisation de signature;
28. Demande de soutien financier – 102^e Groupe scout des Laurentides;
29. Renouvellement du protocole d’entente avec l’Association forestière des Deux Rives – entretien et mise en valeur du parc du mont Wright;
30. Demande de reconnaissance d’un organisme du milieu – Communauté d’affaires et tourisme de Stoneham;
31. Rapport du comité de sélection – engagement d’une coordonnatrice pour le programme d’animation vacances 2011;
32. Protocoles d’entente avec des entreprises de Stoneham;
33. Avis de motion – règlement modifiant le règlement numéro 11-635 établissant la tarification du programme d’animation vacance 2011;

34. Rapport des soumissions – contrat d’entretien des terrains sportifs pour 2011;

35. Varia;

36. Période de questions;

37. Levée de la séance.

OUVERTURE DE L’ASSEMBLÉE

À 20 h, monsieur Robert Miller, maire, déclare l’ouverture de l’assemblée.

Rés. : 57-11

LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal procède à l’adoption de l’ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par monsieur le conseiller François Du Sablon.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d’accepter l’ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l’unanimité.

Rés. : 58-11

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011

Considérant que chaque membre du conseil a reçu le procès verbal de la séance du 14 février 2011, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D’Ascola et résolu d’accepter le procès-verbal du 14 février 2011 tel que présenté.

Adoptée à l’unanimité.

Rés. : 59-11

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tels que certifiés par le directeur général et secrétaire-trésorier;

Considérant que les comptes du mois ont fait l’objet d’une vérification par les membres du conseil;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d’accepter le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny, certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois de février et d’autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour février totalisant 398 460,70 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois de février (une période de paie seulement – 2011-04), se chiffrant à 50 492,23 \$ ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 29 174,61 \$, sont prévus au budget de l’année courante et l’autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Adoptée à l’unanimité.

Rés. : 60-11

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'accepter le bordereau de correspondance daté du 14 mars 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Suite aux interrogations des citoyennes et citoyens portant sur le projet de règlement numéro 11-637 relatif au traitement des élus municipaux, le conseil décide, à 21 h 36, de suspendre la présente séance.

À la reprise de la séance, à 21 h 50, tous les membres du conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum. Les délibérations reprennent.

Les membres du conseil informent les personnes présentes qu'ils ont modifié l'article numéro 5 dudit projet de règlement afin de se lire comme suit :

« La rémunération de base annuelle de l'année 2011 du maire est fixée à 18 631 \$ et celle de chaque conseiller fixée à 6 210 \$ ».

Les autres dispositions dudit projet de règlement ne sont pas modifiées.

De plus, les membres du conseil informent les personnes présentes que la rémunération annuelle du maire sera portée à 21 298 \$ en 2012 et à 23 955 \$ en 2013. Un règlement devra être adopté par le conseil au début de chaque exercice financier pour confirmer l'augmentation de la rémunération annuelle du maire ainsi que les autres membres du conseil.

Rés. : 61-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-637 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Considérant qu'une copie du projet de règlement numéro 11-637 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'adopter le règlement numéro 11-637 relatif au traitement des élus municipaux comportant trois pages.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseil décide d'ouvrir une période de questions avant de procéder au prochain item inscrit à l'ordre du jour.

Les questions portent principalement sur le dossier de fin d'emploi de l'ancienne directrice générale de la municipalité à l'automne 2010.

Le maire procède à la lecture du mémo porté audit dossier par l'avocat de la municipalité, le 12 novembre 2010.

Les délibérations reprennent.

À 22 h 13, monsieur le conseiller François Du Sablon quitte la salle du conseil.

Rés. : 62-11

**POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER AUPRÈS DE NOS CITOYENS
CONCERNANT LA SURTARIFICATION DES SPORTS DE GLACE
PAR LA VILLE DE QUEBEC**

Considérant que la municipalité ne possède pas d'aréna sur son territoire;

Considérant que la municipalité désire permettre aux jeunes de moins de 18 ans de poursuivre leur activité sportive;

Considérant que la tarification des non-résidents pour les sports de glace à la Ville de Québec représente un montant élevé pour les parents;

Considérant que la municipalité respecte le principe équitable envers tous les citoyens de la Ville de Québec et des municipalités environnantes;

Considérant que les parents des enfants bénéficiant de l'aide de la municipalité seront facturés en fonction des modalités de paiement établies dans le règlement de taxation annuel de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que ce conseil :

- Accepte le rapport du 4 mars 2011 de la direction du Service des loisirs et de la culture faisant partie intégrante de la présente résolution;
- Autorise la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer une entente avec la Ville de Québec pour établir les modalités de fonctionnement de la facturation;
- Autorise la direction du Service des loisirs et de la culture à proposer à la direction générale une variation budgétaire d'environ 7 000 \$ pour couvrir les frais entourant l'aide financière accordée aux jeunes inscrits de notre territoire aux sports de glace de la Ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité.

À 22 h 42, monsieur le conseiller François Du Sablon revient à la salle du conseil.

À 22 h 42, monsieur le maire Robert Miller quitte la salle du conseil.

Les délibérations reprennent sous la présidence du maire suppléant, monsieur François Du Sablon.

Rés : 63-11

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DU REPRÉSENTANT
AUPRÈS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu de nommer madame Lisa Kennedy, conseillère au siège numéro 5, à titre de mairesse suppléante et de représentante substitut auprès du conseil des maires de la MRC de La Jacques-Cartier, pour la période du 15 mars 2011 au 11 juillet 2011.

Adoptée à l'unanimité.

**REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS POUR UN
MONTANT TOTAL DE 945 400 \$**

Rés : 64-11

**RAPPORT DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC –
ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt du 21 mars 2011 au montant de 945 400 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunts numéros 05-518, 05-520 et 05-521 au pair, échéant en série cinq ans comme suit :

68 100 \$	3,62%	21 mars 2012
71 000 \$	3,62%	21 mars 2013
73 900 \$	3,62%	21 mars 2014
77 000 \$	3,62%	21 mars 2015
655 400 \$	3,62%	21 mars 2016

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 65-11

COURTE ÉCHÉANCE – MODIFICATION DES TERMES PRÉVUS AUX RÈGLEMENTS NUMÉROS 05-518, 05-520 ET 05-521

Considérant que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury souhaite emprunter par billets un montant total de 945 400 \$:

RÈGLEMENTS NUMÉROS	POUR UN MONTANT DE \$
05-518	301 800 \$
05-520	199 700 \$
05-521	443 900 \$

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze mois lors d'un refinancement;

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury avait, le 7 mars 2011, un montant de 951 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 1 247 000 \$, pour une période de 10 et 15 ans, en vertu des règlements numéros 05-518, 05-520 et 05-521;

Considérant qu'un montant total de 5 600 \$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 945 400 \$;

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billets au montant de 945 400 \$ prévu aux règlements d'emprunts numéros 05-518, 05-520 et 05-521 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;

Que les billets soient datés du 21 mars 2011;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

ANNÉES	MONTANTS
2012	68 100 \$
2013	71 000 \$
2014	73 900 \$
2015	77 000 \$
2016	80 200 \$ (à payer en 2016)
2016	575 200 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans (à compter du 21 mars 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu de terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 05-518, 05-520 et 05-521, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury emprunte 945 400 \$ par billet, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 14 jours au terme original des règlements numéros 05-518, 05-520 et 05-521.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 66-11

RAPPORT CONCERNANT LE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE AU 31 DÉCEMBRE 2010

Considérant que le législateur québécois a adopté en date du 21 novembre 1996 la Loi sur l'équité salariale;

Considérant les obligations de la municipalité à l'égard de l'application de cette Loi;

Considérant que la municipalité a reçu et accepté le rapport du comité d'équité salariale, constitué des documents et des modalités d'équité salariale (résolution numéro 314-01), au mois de décembre 2001;

Considérant que la municipalité a mandaté la firme Dessureault, Savard, Caron et associés afin d'accompagner la direction générale dans la réalisation du projet de maintien de l'équité salariale au 31 décembre 2010, tel que prévu par la Loi applicable;

Considérant le rapport déposé à cet effet le 13 décembre 2010;

Considérant la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil accuse réception des documents suivants, constituant le rapport du maintien de l'équité salariale au 31 décembre 2010 :

- ✓ affichage numéro 1 (16 décembre 2010);
- ✓ affichage numéro 2 (18 février 2010);
- ✓ grille d'évaluation des employés; et
- ✓ courbe d'analyse salariale.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 67-11

**VIREMENT DES DÉPENSES DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 10-620 AU FONDS GÉNÉRAL**

Considérant que le conseil municipal a adopté, le 25 janvier 2010, le règlement 10-620 pourvoyant à l'achat d'équipements de déshydratation des boues à l'usine d'épuration des eaux;

Considérant que des dépenses ont été effectuées à même ledit règlement pour un montant totalisant 21 870,26 \$;

Considérant que la municipalité n'a pas reçu toutes les autorisations nécessaires de la part du ministère de l'Environnement permettant la réalisation du projet et qu'elle abandonne ainsi ledit projet;

Considérant que le conseil désire annuler son pouvoir d'emprunt auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant ledit règlement numéro 10-620;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil autorise le virement des dépenses effectuées à même le règlement 10-620 au fonds général de la municipalité pour un montant totalisant 21 870,26 \$.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 68-11

TRANSPORT ADAPTÉ – PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil accepte de participer financièrement au service de transport adapté pour l'année 2011, via la quote-part de la municipalité à la MRC de La Jacques-Cartier.

Adoptée à l'unanimité.

À 22 h 50, monsieur le maire Robert Miller revient à la salle du conseil et reprend la présidence.

Rés. : 69-11

**RAPPORT DU COMITÉ DE RELATION DE TRAVAIL –
ACCEPTATION D'UNE LETTRE D'ENTENTE DE MODIFICATION À
LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS**

Considérant que la convention collective des travailleuses et travailleurs de la municipalité est en vigueur depuis le 5 août 2010;

Considérant que l'objectif commun des parties est de créer une paix industrielle dans leurs relations patronales-syndicales;

Considérant que les parties ont convenu, lors des réunions du comité de relation de travail tenues les 30 novembre 2010 et 21 février 2011, que certains articles de la convention collective doivent être modifiés pour le bien de chacune des parties;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil :

- Accepte la lettre d'entente numéro 1, portant sur des modifications à la convention collective 2010-2013 des travailleuses et travailleurs de la municipalité;

- Autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ladite lettre pour et au nom de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;
- Autorise le dépôt de ladite lettre auprès du ministère du Travail, pour enregistrement.

Adoptée à l'unanimité.

LETTRES DE DÉMISSION – ACCUSÉS DE RÉCEPTION

Rés. : 70-11

MADAME NICOLE BERNIER – RÉCEPTIONNISTE OCCASIONNELLE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil accuse réception de la lettre de démission de madame Nicole Bernier, à titre de réceptionniste occasionnelle au sein du Service de l'administration de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Le conseil municipal tient à remercier madame Bernier pour son travail au cours de la dernière année.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 71-11

MONSIEUR DAVID LEBLANC – POMPIER À TEMPS PARTIEL

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil accuse réception de la lettre de démission de monsieur David Leblanc, à titre de pompier à temps partiel au sein du Service de la sécurité incendie de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Le conseil municipal tient à féliciter monsieur Leblanc pour son implication communautaire au cours des quatre dernières années.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 72-11

RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PROJET DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE – RÈGLEMENT NUMÉRO 10-623

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux de réfection de voirie d'une partie du chemin de la Grande-Ligne;

Considérant que le conseil a adopté le 12 avril 2010 le règlement numéro 10-623, ayant pour objet les travaux de réfection de voirie d'une partie du chemin de la Grande-Ligne;

Considérant la résolution numéro 190-10 datée du 7 juin 2010, portant sur l'octroi du contrat pour les travaux de réfection de voirie d'une partie du chemin de la Grande-Ligne;

Considérant la recommandation de monsieur François Bergeron, ingénieur de la firme Consultants Enviroconseil inc., datée du 10 mars 2011;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accepter le rapport de monsieur François Bergeron, ingénieur de la firme Consultants Enviroconseil inc., daté du 10 mars 2011 relativement à la

recommandation de paiement numéro 3, pour les travaux de réfection de voirie pour une partie du chemin de la Grande-Ligne.

Le conseil autorise, en fonction des quantités exécutées et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles au bordereau de soumission, le paiement d'un montant de 42 800,44 \$ (incluant les taxes) à l'entreprise P.E. Pageau inc. Il est à noter qu'une retenue de 10 % (4 213,16 \$ excluant les taxes) a été effectuée conformément au contrat liant les parties.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 10-623.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 73-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-639 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE STATIONNEMENT

Monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné fait la lecture du projet de règlement numéro 11-639.

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'adopter le règlement numéro 11-639 modifiant le règlement sur le stationnement comportant une page.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION

Je, soussigné, Louis-Antoine Gagné, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement concernant la circulation.

Conseiller

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR L'ENTRETIEN ESTIVAL DES CHEMINS PRIVÉS

Je, soussignée, Julie Plamondon, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement sur l'entretien estival des chemins privés.

Conseillère

Rés. : 74-11

CONTRAT AVEC LA FIRME GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC. – COLLECTES SUPPLÉMENTAIRES DES REBUTS EN PÉRIODE ESTIVALE

Considérant que dans le cadre d'un projet pilote, la municipalité désire implanter quatre collectes supplémentaires des déchets pour l'année 2011, soit deux en juillet et deux en août;

Considérant que la municipalité a déjà demandé des soumissions publiques pour la collecte porte-à-porte des déchets et des matières recyclables;

Considérant que la plus basse soumission reçue était celle de l'entrepreneur Gaudreau environnement inc. pour un montant de 186 345 \$ par année pour une durée de cinq ans;

Considérant l'offre de Gaudreau environnement inc. d'exécuter lesdits travaux et fournir la machinerie et la main-d'œuvre nécessaires à la réalisation des quatre collectes supplémentaires des déchets en période estivale pour un montant de 4 968,37 \$ plus les taxes applicables, soit 1 242,09 \$ par collecte;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que le conseil octroie le contrat pour les quatre collectes supplémentaires en période estivale 2011 à l'entrepreneur Gaudreau environnement inc., au prix total soumissionné de 4 968,37 \$, plus les taxes applicables.

Le prix total soumissionné pour le tonnage peut cependant varier, l'entrepreneur n'étant payé que pour les quantités réelles et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différentes options du bordereau de soumission. Le devis de soumission, la soumission de Gaudreau environnement inc. ainsi que la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le poste budgétaire prévu à cet effet pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité.

RAPPORTS DES SOUMISSIONS – ENTRETIEN DES CHEMINS POUR 2011

Rés. : 75-11

FAUCHEUSES MÉCANIQUES POUR L'ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS ET DES FOSSÉS

Considérant que le Service des travaux publics a demandé des prix à deux entrepreneurs pour la tonte du gazon le long des chemins de la municipalité;

Considérant les endroits difficiles à faucher dus aux fortes pentes et à la profondeur des fossés des grandes route et que la firme S.V.B. inc. possède l'équipement le mieux adapté pour nos conditions de routes;

Considérant que les secteurs de tonte seront optimisés en fonction des critères environnementaux afin de protéger les zones sensibles, le but étant de ne pas dévégétaliser les secteurs où ce n'est pas requis;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que ce conseil octroie le contrat de location de faucheuses mécaniques avec opérateurs à l'entreprise Service vert et blanc (S.V.B.) inc., au taux horaire de 85 \$ par tracteur avec opérateur, excluant les taxes applicables, pour une quantité approximative de 160 heures.

Le prix payé à l'entrepreneur pour l'exécution des travaux du présent projet sera en fonction des quantités réelles réalisées et ce, au prix unitaire soumissionné.

La municipalité se réserve le droit en tout temps pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer la quantité à fournir sans pour cela invalider les prix unitaires fournis par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les documents de soumissions présentés par l'entrepreneur et la présente résolution font office de contrat liant les deux parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le poste budgétaire numéro 02-324-10-516.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 76-11

LOCATION D'UN BALAI MÉCANIQUE POUR LE NETTOYAGE

Considérant que le Service des travaux publics a demandé des prix à deux entrepreneurs pour le nettoyage des chemins (répertoire des fournisseurs, fiche de qualification 2011);

Considérant que les secteurs de nettoyage seront optimisés en fonction des critères de la lutte à la sédimentation afin de protéger les zones sensibles et les cours d'eau;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que ce conseil octroie le contrat de location des balais mécaniques aux Entreprises Tréma, au taux horaire de 98 \$ par balai mécanique avec opérateur, excluant les taxes applicables, pour une quantité approximative de 200 heures.

Le prix payé à l'entrepreneur pour l'exécution des travaux du présent projet sera en fonction des quantités réelles réalisées et ce, au prix unitaire soumissionné.

La municipalité se réserve le droit en tout temps pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer la quantité à fournir sans pour cela invalider le prix unitaire fourni par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les documents de soumission présentés par l'entrepreneur et la présente résolution font office de contrat liant les deux parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le poste budgétaire numéro 02-324-10-516.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 77-11

RAPPORT DES SOUMISSIONS – REMPLACEMENT D’UN LAMPADAIRE DÉCORATIF

Considérant que la municipalité a procédé à des demandes de soumission sur invitation auprès de cinq entrepreneurs électriciens pour le remplacement d’un lampadaire accidenté au réseau d’éclairage public sur le chemin des Faucons;

Considérant que le fournisseur Voltec ltée. (entrepreneur effectuant la maintenance du réseau d’éclairage de la municipalité), a soumis le prix le plus bas pour le remplacement du lampadaire;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que ce conseil octroie le contrat pour le remplacement d’un lampadaire décoratif accidenté au réseau d’éclairage public, situé sur le chemin des Faucons, à l’entrepreneur électricien Voltec ltée., pour un montant total de 4 495 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit à sa soumission.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le poste budgétaire numéro 02-340-23-649.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l’unanimité.

MANDATS DE NOTAIRE

Rés. : 78-11

ACHAT D’UN TERRAIN ET D’ÉQUIPEMENTS, ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDES DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT PANORAMA STONEHAM

Considérant le protocole d’entente entre la municipalité et le promoteur du développement Panorama Stoneham;

Considérant le mandat au notaire Denis Duguay pour des actes notariés dont l’acquisition du terrain situé dans le périmètre de protection du puits piedmont incluant tous les équipements et conduites qui constitueront le réseau principal, entre le puits Piedmont et la conduite d’aqueduc localisés dans la servitude en arrière de l’allée d’accès C, et ce, jusqu’aux boîtes de services délimitées par la servitude à être créée;

Considérant qu’il faut nommer les signataires autorisés pour la municipalité assurant ainsi la bonne conclusion dudit mandat;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D’Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil :

- Mandate le notaire Denis Duguay pour des actes notariés dont l’acquisition du terrain situé dans le périmètre de protection du puits piedmont incluant tous les équipements et conduites qui constitueront le réseau principal, entre le puits Piedmont et la conduite d’aqueduc localisés dans la servitude en arrière de l’allée d’accès C, et ce jusqu’aux boîtes de services délimitées par la servitude à être créée;
- Nomme le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury les actes notariés précisés précédemment.

Les frais inhérents à ce mandat sont à la charge du promoteur.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 79-11

ACHAT D'UNE PARTIE DE TERRAIN DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT PANORAMA STONEHAM

Considérant le mandat à la notaire Élise Villeneuve pour des actes notariés dont l'acquisition d'une partie du terrain du Syndicat de la copropriété Le Bivouac à l'intersection du chemin des Alpages et de l'accès principal du 90, chemin des Alpages;

Considérant qu'il faut nommer les signataires autorisés pour la municipalité assurant ainsi la bonne conclusion dudit mandat;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil :

- Mandate la notaire Élise Villeneuve pour des actes notariés dont l'acquisition d'une partie du terrain du Syndicat de la copropriété Le Bivouac à l'intersection du chemin des Alpages et de l'accès principal du 90, chemin des Alpages;
- Nomme le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury les actes notariés précisés précédemment.

Les frais inhérents à ce mandat sont à la charge de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Adoptée à l'unanimité.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Rés. : 80-11

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES SIÈGES NUMÉROS 5 ET 7

Considérant que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 04-497 constituant un comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le règlement numéro 96-394;

Considérant les articles 4 et 7 dudit règlement concernant la formation du comité et la durée des mandats des membres;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu de renouveler les mandats, d'une durée de deux ans, à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme de monsieur Pierre Blais au siège numéro 5 et de monsieur Dominic Aubé au siège numéro 7 de ce comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 81-11

DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN VICE-PRÉSIDENT

Considérant que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 04-497 constituant un comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le règlement numéro 96-394;

Considérant qu'en vertu de l'article 6 dudit règlement, le conseil municipal doit entériner à chaque année la désignation des membres du comité consultatif d'urbanisme aux postes de président et de vice-président dudit comité;

Considérant qu'à la réunion du 24 février 2011, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont adopté une résolution recommandant au conseil municipal les désignations de madame Marie-Eve D'Ascola au poste de présidente et de monsieur Dominic Aubé au poste de vice-président dudit comité consultatif d'urbanisme;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'entériner, conformément à l'article 6 du règlement numéro 04-497, les désignations de madame Marie-Eve D'Ascola au poste de présidente et de monsieur Dominic Aubé au poste de vice-président du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 82-11

DEMANDE À LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER - AJUSTEMENTS DU PÉRIMÈTRE URBAIN

Considérant que le Règlement de contrôle intérimaire numéro 2010-41 adopté par la Communauté métropolitaine de Québec est entré en vigueur le 8 novembre 2010;

Considérant que la municipalité a adopté son Plan directeur d'aménagement et de développement (règlement numéro 09-590) antérieurement au règlement de contrôle intérimaire soit le 10 mai 2010;

Considérant que les limites du périmètre urbain, telles que définies au Plan d'aménagement et de développement municipal, ne concordent plus avec les possibilités de développement prévues lors de l'élaboration de ce règlement et de certaines ententes intervenues avec des promoteurs immobiliers;

Considérant les pertes financières reliées à cette nouvelle conjoncture;

Considérant que les projets de développements résidentiels présentés respectent les objectifs et les orientations du PDAD numéro 09-590, du Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de La Jacques-Cartier et du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2010-41;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que la municipalité demande à la MRC de La Jacques-Cartier de modifier les limites du périmètre urbain en vigueur et d'ajuster les limites selon les plans annexés à la présente.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 83-11

CONTRAT À UN HORTICULTEUR – TRAVAUX D'EMBALLISSEMENT DES TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant la nécessité de conclure une entente avec un horticulteur pour l'entretien des plates-bandes et de certains espaces verts de la municipalité;

Considérant l'expertise considérable développée par monsieur Claude Marceau depuis qu'il est à contrat avec la municipalité;

Considérant que la loi permet à la municipalité de conclure des ententes de gré à gré pour des montants n'excédant pas 25 000 \$;

Considérant que le contrat avec monsieur Claude Marceau est d'environ 8 000 \$;

Considérant que le budget 2011 prévoit ce montant;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que le conseil municipal autorise monsieur Louis DesRosiers, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à signer le contrat avec l'horticulteur habituel de la municipalité, monsieur Claude Marceau.

Adoptée à l'unanimité.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Rés. : 84-11

INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE AU 345, CHEMIN DU HIBOU – PHYSIOTHÉRAPIE STONEHAM

Considérant que les demandes présentées sont dans une catégorie de construction et de travaux visés à l'intérieur d'un règlement sur les P.I.I.A. (plans d'implantation et d'intégration architecturale);

Considérant qu'au préalable à l'émission des permis de construction, le conseil municipal doit, par résolution, approuver les plans et croquis soumis conformément aux dispositions du règlement numéro 09-603 sur les P.I.I.A.;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au règlement numéro 09-603 sur les P.I.I.A.;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'appuyer la présente demande;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que le conseil municipal autorise le conseiller en urbanisme à émettre le permis ci-dessous :

Lot numéro 2 228 233 (local du médecin dans le bâtiment de la Caisse populaire et du Brunet sis au 345, chemin du Hibou) – installation d'une enseigne pour le commerce Physiothérapie Stoneham, propriété de madame Karine Ainsley.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 85-11

INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE EN PÉRIODE ESTIVALE – CANTONS'ACTIVE

Considérant que les demandes présentées sont dans une catégorie de construction et de travaux visés à l'intérieur d'un règlement sur les P.I.I.A. (plans d'implantation et d'intégration architecturale);

Considérant qu'au préalable à l'émission des permis de construction, le conseil municipal doit, par résolution, approuver les plans et croquis soumis conformément aux dispositions du règlement numéro 09-603 sur les P.I.I.A.;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au règlement numéro 09-603 sur les P.I.I.A.;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'appuyer la présente demande;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que le conseil municipal autorise le conseiller en urbanisme à émettre le permis ci-dessous :

Lot numéro 1 242 136 (îlot St-Peter's) – installation d'une enseigne annonçant l'activité du « Marché public de Stoneham-et-Tewkesbury » pour la durée de la saison estivale de l'organisme à but non lucratif Cantons'active.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 86-11

PROGRAMME DE SUBVENTION DU FONDS ÉCOMUNICIPALITÉ IGA POUR L'ACHAT DE BARILS DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE – ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la municipalité a présenté une demande au Fonds Économunicipalité IGA pour l'achat de 100 barils de récupération d'eau de pluie;

Considérant que la municipalité a reçu le 15 février 2011 une confirmation écrite à l'effet que notre candidature a été retenue par le comité d'évaluation;

Considérant qu'avec un soutien financier provenant du Fonds Économunicipalité IGA, la municipalité offre à prix réduit une centaine de barils récupérateurs d'eau de pluie;

Considérant qu'un concours sera organisé par le Fonds Économunicipalité IGA afin d'assurer une distribution équitable;

Considérant que dans le cadre de ce programme d'aide, la municipalité doit désigner un responsable afin de signer les documents officiels et à recevoir les paiements;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu de désigner le directeur des finances, monsieur Steve Whalen, à titre de responsable pour la signature des documents officiels et à recevoir les paiements.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 87-11

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – 102^E GROUPE SCOUT DES LAURENTIDES

Considérant notre politique de reconnaissance et de soutien aux organismes locaux et régionaux;

Considérant la demande de soutien financier reçue par le 102^e Groupe scout des Laurentides;

Considérant que la demande de soutien financier de cet organisme régional répond aux conditions dictées par la politique;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accorder une

aide financière de 200 \$ au 102^e Groupe Scout des Laurentides. Les sommes nécessaires sont prévues au poste budgétaire suivant : 02-701-94-970.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 88-11

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES – ENTRETIEN ET MISE EN VALEUR DU PARC DU MONT WRIGHT

Considérant que l'Association forestière des deux rives (AF2R) s'est donnée comme mission de promouvoir la conservation de l'arbre dans son environnement urbain et forestier, et que cette mission privilégie la sensibilisation du grand public et tout particulièrement les jeunes;

Considérant que le conseil municipal souhaite à nouveau déléguer la gestion du parc de la forêt ancienne du mont Wright à l'Association forestière des deux rives (AF2R);

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que le conseil renouvelle le protocole d'entente avec l'Association forestière des deux rives (AF2R) afin que cet organisme assure la gestion des activités d'interprétation et la surveillance au parc de la forêt ancienne du mont Wright pour l'année 2011 et que le montant de la subvention soit de 13 000 \$.

Le premier versement de 6 500 \$ est prévu au moment de l'entrée en vigueur de la présente entente et le second versement de 6 500 \$ au 1^{er} juillet 2011. La somme de 13 000 \$, sera prise dans le budget d'opération du Service des loisirs et de la culture au poste numéro 02-701-56-447 (entretien et mise en valeur - Parc du mont Wright).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 89-11

DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME DU MILIEU – COMMUNAUTÉ D'AFFAIRES ET TOURISME DE STONEHAM

Considérant la politique de reconnaissance et de soutien en vigueur;

Considérant la demande de reconnaissance déposée en bonne et due forme par la Communauté d'affaires et tourisme de Stoneham (CATS);

Considérant que la municipalité n'a pas sur son territoire un tel organisme dédié aux gens d'affaires;

Considérant que la municipalité désire donner un nouvel essor auprès des gens d'affaires du secteur;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu de reconnaître la Communauté d'affaires et tourisme de Stoneham (CATS) et d'autoriser la direction du Service des loisirs et de la culture à confirmer à celle-ci sa reconnaissance et les services offerts par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 90-11

RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION – ENGAGEMENT D’UNE COORDONNATRICE POUR LE PROGRAMME D’ANIMATION VACANCES 2011

Considérant que le programme d’animation vacances a besoin d’un suivi rigoureux;

Considérant que le programme d’animation vacances est en processus de renouvellement;

Considérant que les sommes nécessaires à l’embauche sont disponibles;

Considérant que madame Justine Pelletier a les compétences pour remplir le mandat;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que ce conseil :

- Accepte la recommandation du Service des loisirs et de la culture de procéder à l’embauche de madame Justine Pelletier pour un contrat de 23 semaines à titre de coordonnatrice du Programme d’animation 2011;
- Nomme, à compter du 21 mars 2011, madame Justine Pelletier, au poste de coordonnatrice du Programme d’animation vacances 2011, suivant les conditions d’embauche décrites au rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, daté du 8 mars 2011;
- Autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, la convention d’engagement à durée déterminée de madame Justine Pelletier;
- Prenne les sommes nécessaires aux postes budgétaires rémunération/avantages sociaux de la section « Parcs et terrains de jeux » (numéro 027015).

Adoptée à l’unanimité.

Rés. : 91-11

PROTOCOLES D’ENTENTES AVEC DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Considérant que la municipalité désire offrir un éventail diversifié d’activités de loisirs à sa population;

Considérant que le Service des loisirs et de la culture désire conclure des ententes avec des entreprises du territoire pour l’offre de différents services;

Considérant que les entreprises concernées assument l’entière gestion des services offerts, et que notre rôle se limite à la promotion et à une collaboration sur la diffusion de l’information à nos résidents dans le Petit Rapporteur;

Considérant que ces ententes permettraient aux résidents de bénéficier d’une tarification forfaitaire pour la saison estivale;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d’accepter le rapport de la directrice des loisirs et de la culture et de l’autoriser à conclure et signer les ententes nécessaires avec le Club de golf Stoneham et Pagaie Totale.

Adoptée à l’unanimité.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 11-635 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DU
PROGRAMME D'ANIMATION VACANCE 2011**

Je, soussignée, Edith Coulombe, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement numéro 11-635 établissant la tarification du programme d'animation vacance 2011.

Conseillère

Rés. : 92-11

**RAPPORT DES SOUMISSIONS – CONTRAT D'ENTRETIEN DES
TERRAINS SPORTIFS POUR 2011**

Considérant le budget d'opération adopté par le conseil municipal, en regard avec l'entretien estival des terrains sportifs;

Considérant les demandes de soumissions qui ont été demandées en vue de la réalisation desdits travaux;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à donner le contrat d'entretien des terrains sportifs et municipaux à Éco Verdure et d'effectuer les dépenses inhérentes à ce dossier pour un budget total de 13 924,80 \$ (taxes incluses), dans le poste budgétaire numéro 02-701-56-522 (entretien-terrain).

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyennes et citoyens à la période de questions.

Rés. : 93-11

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 23 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chatigny, directeur général
et secrétaire-trésorier